Bernard Collot Instituteur retraité (1) 18300 BUE

à

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Rhône. 21 r Jaboulay, 69007 LYON

Bué, le 15.02.2016

Objet: Ecole de St-Cyr le Chatoux

Monsieur le Directeur,

Instituteur retraité ayant fait ma carrière dans des classes multi-âge dont ma première dans le Beaujolais, je connais parfaitement et la richesse et la difficulté de ces classes.

Je connais également bien la classe unique de St-Cyr le Chatoux. Ce qui est étonnant, c'est que son enseignant, Philippe Ruelen, a réussi le tour de force de concilier des pratiques inusitées ailleurs tout en respectant les contraintes inhérentes à l'école publique. En général c'est seulement dans les écoles dites alternatives, hors de l'école publique et sans ses contraintes, que des pratiques semblables se développent et parfois en allant moins loin en ce qui concerne l'implication des parents ou le numérique. Je constate avec une certaine désolation le nombre croissant de familles, ayant les moyens, fuir l'école publique pour ces écoles privées. Je constate aussi leur succès que soulignent les médias, qu'expliquent les scientifiques.

En ce sens, il me semble que cette école **publique** devrait être précieusement conservée, reconnue comme innovante, ouverte aux familles du secteur dont c'est l'aspiration.

Depuis longtemps l'Education nationale se heurte à de multiples problèmes qu'elle a du mal à solutionner : l'hétérogénéité des élèves, les rythmes biologiques et cognitifs des enfants, l'évaluation, la construction des langages en particulier celui de l'écrit, l'implication des familles... et en bout de course la réussite de tous les enfants. Ne serait-il pas aberrant qu'elle élimine une de ses écoles où tous ces problèmes sont abordés différemment et qui constitue un laboratoire que n'importe quelle entreprise conserverait pour au moins l'observer et en tirer éventuellement des enseignements ? Ce d'autant que ce qui devrait être considéré comme une école expérimentale n'est même pas à créer, elle existe et une mesure conservatoire ne coûterait rien.

Je comprends que les services de l'État se doivent d'appliquer les politiques décidées par les gouvernements. Mais conserver l'école de St-Cyr le Chatoux parce qu'elle est sur de nombreux points innovante ne constituerait pas un précédent embarrassant pour la politique que vous devez mener. Au contraire, ce serait aussi conforme aux déclarations ministérielles quand elles font appel à l'innovation. Son élimination serait incompréhensible, même pour l'opinion publique qui de plus en plus s'interroge et s'inquiète pour ses enfants dans l'école publique et comprend de moins en moins les intransigeances de l'administration.

Je souhaite que vous puissiez reconsidérer différemment le cas exceptionnel de cette école, l'Education nationale pourrait s'en honorer, s'en servir et les enfants en bénéficier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en mon profond attachement à l'école publique et à sa réussite.

(1) Fondateur des Centres de recherches des petites structures et de la communication, cofondateur de la Fédération Nationale de l'école rurale, cofondateur de l'Association Européenne de Défense de l'Education de Proximité (Setubal).